

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 23 août 2017 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE17 1481**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 23 août 2017, en y retirant l'article 20.007.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution CE16 1064.

10.002

---

**CE17 1482**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet de convention par lequel Thermodynamique inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> août 2017 et se terminant au plus tard le 31 juillet 2018, pour une somme maximale de 215 578,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1654 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- 3 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1175380001

---

**CE17 1483**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Ventilation Manic inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation d'une unité environnementale à la salle des serveurs au bâtiment administratif de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 150 671,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-1375-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1177526029

---

**CE17 1484**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection des joints d'expansion et des planchers de béton des décanteurs 16, 22 à 25, 27 et 28 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 442 273,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17028-168479-C;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1177526030

---

**CE17 1485**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de se prévaloir de l'option de prolongation du contrat 1618 accordé à Infrastructel inc. (CE16 1156), par la Commission des services électriques, pour des services de surveillance de travaux de chantier, pour la somme de 225 983, 36 \$, taxes incluses, multipliée par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1170649004

---

**CE17 1486**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de se prévaloir de l'option de prolongation de l'entente-cadre de services professionnels pour des services de surveillance de travaux dans le cadre du contrat accordé à Englobe corp. pour la somme de 196 492,28 \$, taxes incluses, multipliée par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois) et à Infrastructel inc. pour la somme de 210 231,79 \$, taxes incluses, multipliée par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois) (CE16 0365);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1170649003

---

**CE17 1487**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de se prévaloir de la première option de prolongation de l'entente-cadre de services professionnels intervenue avec Geninov inc. (lots 1 et 2), pour la somme de 197 527,05 \$, taxes incluses, multipliée par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois) et Transit arpenteurs-géomètres inc., pour la somme de 219 544,76 \$, taxes incluses, multipliée par le taux d'inflation publié par Statistique Canada (12 derniers mois) (CE16 0365);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1170649005

---

**CE17 1488**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 2 500 \$, pour l'année 2017, à l'Association Racines socioculturelles pour la réalisation d'un colloque social portant sur l'adaptation des pratiques d'intervention auprès des familles maghrébines au Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1177740001

---

**CE17 1489**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder une avance de fonds de 500 000 \$, pour l'année 2017, au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1173220005

---

**CE17 1490**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur(e) récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal », dans le cadre de la 13<sup>e</sup> édition;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1177732001

---

**CE17 1491**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin d'assurer la tenue d'une démarche de consultation publique portant sur les orientations préliminaires de développement économique et d'aménagement urbain sur le projet de parc d'entreprises voué à la logistique à valeur ajoutée dans le secteur Assomption Sud - Longue-Pointe.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1177340002

---

**CE17 1492**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le Règlement 2017-006 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme édicté par le règlement n° 2009-007 afin de retirer le lot 1 292 123 de l'affectation « Résidentiel faible densité » pour l'inclure dans l'affectation « Usage mixte », adopté le 14 juillet 2017 par le conseil municipal de la ville de Montréal-Ouest, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la ville de Montréal-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1172622008

---

**Levée de la séance à 9 h 25**

70.001

---

Les résolutions CE17 1481 à CE17 1492 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville